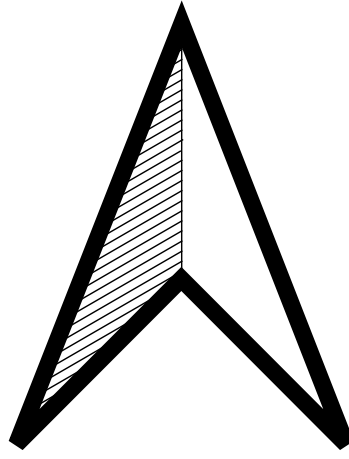


BREC'H
MORBIHAN

Modification simplifiée n°2 du plan Local d'urbanisme

Règlement graphique
-
Pièce 4.2
Planche 2/5 Nord-Ouest



0 250 500 m

Mise à disposition du public du 1er au 30 avril 2022	
Vu pour être annexé à la délibération d'approbation en date du : ...	

Libellé	Commune	Bénéficiaire	Désignation	Surface en m²
Emplacement Réserve 1	C+mmune de Brec'h	h	Création d'une c+mmune	1302
Emplacement Réserve 2	C+mmune de Brec'h	h	Entretien du cimetière	1136
Emplacement Réserve 3	C+mmune de Brec'h	h	Entretien de la voirie de l'école	1955
Emplacement Réserve 4	C+mmune de Brec'h	h	Création d'une c+mmune	427
Emplacement Réserve 7	C+mmune de Brec'h	h	Création d'une c+mmune	1780
Emplacement Réserve 10	C+mmune de Brec'h	h	Création d'une c+mmune	1239
Emplacement Réserve 19	C+mmune de Brec'h	h	Création d'une c+mmune	9814
Emplacement Réserve 21	C+mmune de Brec'h	h	Base de données (aménagement pluvial)	870
Emplacement Réserve 22	C+mmune de Brec'h	h	Base de données (aménagement pluvial)	508
Emplacement Réserve 23	C+mmune de Brec'h	h	Base de données (aménagement pluvial)	796
Emplacement Réserve 24	C+mmune de Brec'h	h	Base de données (aménagement pluvial)	2316
Emplacement Réserve 19	C+mmune de Brec'h	h	Création d'une c+mmune	1716
Emplacement Réserve 14	C+mmune de Brec'h	h	Base de données (aménagement pluvial)	923
Emplacement Réserve 18	C+mmune de Brec'h	h	Création d'une c+mmune	4436
Emplacement Réserve 11	C+mmune de Brec'h	h	Création d'une c+mmune	1887
Emplacement Réserve 16	C+mmune de Brec'h	h	Création d'une c+mmune	2014
Emplacement Réserve 12	C+mmune de Brec'h	h	Création d'une c+mmune	1150
Emplacement Réserve 8	C+mmune de Brec'h	h	Création d'une c+mmune	3783
Emplacement Réserve 9	C+mmune de Brec'h	h	Création d'une c+mmune	711
Emplacement Réserve 17	C+mmune de Brec'h	h	Création d'une c+mmune	877
Emplacement Réserve 15	C+mmune de Brec'h	h	Création d'une c+mmune	2796
Emplacement Réserve 6	C+mmune de Brec'h	h	Création d'une c+mmune	2603
Emplacement Réserve 13	C+mmune de Brec'h	h	Création d'une c+mmune	2776
Emplacement Réserve 25	C+mmune de Brec'h	h	Création d'une c+mmune	912
Emplacement Réserve 5	C+mmune de Brec'h	h	Création d'une c+mmune	4644

LANDAUL

Prescriptions

- Arbre remarquable (L.151-19)
- Bâtiment agricole susceptible de changer de destination
- Patrimoine vernaculaire (L.151-19)
- Arbre remarquable (L.151-19)
- Haie à protéger (L.151-19)
- Linéaire commercial (L.151-16)
- Sentiers et cheminements à préserver (L.151-19)
- Marges de recul aux voies à grande circulation
- Arbre ou boisement remarquable (L.151-19)
- Espace Boisé Classé
- Emplacement Réserve
- Secteur soumis à Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP)
- Secteur de diversité commerciale à protéger ou à développer
- Element de patrimoine à préserver (L.151-19)
- Périmètre de 20 mètres autour des arbres remarquables

Informations

- Zone inondable
- Bande des 100 mètres
- Zone humide
- Cours d'eau

Cadastre

- Parcelle cadastrale
- Contour commune
- Bâti

Zones urbaines

- Uaa : Secteur correspondant au centre ancien de l'agglomération, à vocation d'habitat et d'activités compatibles avec l'habitat
- Uab : Secteur correspondant au secteur du quartier de Penhoët, à vocation d'habitat et d'activités compatibles avec l'habitat
- Uba : Secteur à vocation d'habitat et d'activités compatibles avec l'habitat
- Ubb : Secteur à vocation d'habitat et d'activités compatibles avec l'habitat
- Ubc : Secteur à vocation d'activités de commerces
- Ubl : Secteur à vocation d'activités de sports et de loisirs
- Ui : Zone urbaine à vocation d'activités et d'installations susceptibles d'être incompatibles avec l'habitat
- Uif : Sous-secteur à vocation d'installations ferroviaires et à la création d'une gare intermodale de transports

Zones à urbaniser

- 1Aua : Zone à urbaniser à vocation d'habitat et d'activités compatibles avec l'habitat
- 1Aue : Zone à urbaniser à vocation d'équipements publics et d'installations d'intérêt général
- 1Aui : Zone à urbaniser à vocation d'activités économiques
- 2Aua : Zone à urbaniser (long terme) à vocation d'habitat et d'activités compatibles avec l'habitat
- 2Aui : Zone à urbaniser (long terme) à vocation d'activités économiques

Zones agricoles et naturelles

- Aa : Secteur agricole
- Ap : Secteur agricole inconstructible
- N : Zone naturelle
- NDS : Secteur correspondant aux espaces terrestres et marins remarquables ou présentant un intérêt biologique ou écologique
- Ni : Secteur économique en contexte naturel
- Nl : Secteur correspondant aux espaces naturels de loisirs
- Np : Secteur naturel protégé en raison de sa proximité avec des cours d'eau
- Nv : Secteur à vocation d'aire d'accueil de grand passage en contexte naturel

LOCOAL-MENDON